RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2C INVESTISSEMENT
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
AU CAPITAL DE 1 000 €
SIEGE SOCIAL : ROUTE DE CAPESTANG LA PETITE BARTHE
34500 BEZIERS
752 033 027 RCS BEZIERS

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

LES SOUSSIGNES :

- Monsieur Stéphane CAUCAT, titulaire de 25 parts sociales,
- Monsieur Benjamin CABANEL, titulaire de 50 parts sociales,
- Madame Laure CAUCAT, titulaire de 25 parts sociales,

Soit la totalité des associés détenant ensemble 100 parts sociales et seuls associés de la société 2C INVESTISSEMENT,

Ont pris, conformément aux dispositions de l'article 1853 du code civil et de l'article 17 des statuts, les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- Agrément d'une nouvelle associée,
- Modification statutaire des suites de cession de parts sociales,
- Transfert de siège social,
- Suppression du titre VII,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DECISION

La collectivité des associés décide d'autoriser la cession de parts sociales entre Monsieur Stéphane CAUCAT, à hauteur de 25 parts sociales et Madame Laure CAUCAT, à hauteur de 25 parts sociales, au profit de la société ALTO PROMOTION dont le siège social est situé 74 rue Jules Latreille 34500 BEZIERS, et d'agréer cette dernière en tant que nouvelle associée de la société.

Cet agrément prendra effet à compter du jour où la cession sera actée.

PREMIÈRE DECISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du projet de cession de 50 parts sociales entre Monsieur Stéphane CAUCAT, à hauteur de 25 parts sociales et Madame Laure CAUCAT, à hauteur de 25 parts sociales, au profit de la société ALTO PROMOTION, décide de modifier l'article 7 des statuts comme suit :

LC BC G

« **ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est fixé à la somme de MILLE EUROS (1 000 €).

Il est divisé en 100 parts sociales de 10 € chacune intégralement libérées et réparties comme suit :

- à Monsieur Benjamin CABANEL, à concurrence de cinquante parts sociales, numérotées de 1 à 50,
Ci.....50 parts

- à la Société ALTO PROMOTION, à concurrence de cinquante parts sociales, numérotées de 51 à 100,
Ci.....50 parts

Total des parts : 100 parts sociales »

Cette modification est décidée sous la condition suspensive de la réalisation effective de ladite cession, et ne sera rendue définitive qu'à la date de signature de l'acte de cession.

TROISIÈME DECISION

La collectivité des associés décide que le libellé de l'adresse du siège social doit être modifié suite à une numérotation intervenue par la Mairie de BEZIERS et que le nouveau libellé du siège social est donc désormais : 74 Rue Jules Latreille, 34500 BEZIERS.

En conséquence de quoi, la collectivité des associés décide de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

« **ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL**

Le siège social est fixé : 74 Rue Jules Latreille, 34500 BEZIERS. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

QUATRIEME DECISION

La collectivité des associés décide de supprimer le titre VII intitulé « Divers ».

CINQUIEME DECISION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Le présent acte sous signature privée, constatant les décisions unanimes des associés sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la société et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales. A cet effet, un exemplaire des présentes est remis à la gérance, qui le reconnaît.

Fait à BEZIERS,
Le 12 mars 2025

Monsieur Stéphane CAUCAT **Monsieur Benjamin CABANEL**

